

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 20 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 01 : « Droit privé et sciences criminelles »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
ANDREU	Lionel		BERRY	Elsa	
BOUCARD	Hélène		BONNIN	Vincent	
FAURE ABBAD	Marianne	Présidente	BOSSAN	Jérôme	
LAMAZEROLLES	Eddy		BOUDOT	Michel	
LAPORTE LEGEAIS	Marie Eugénie		CHERIGNY	Florence	
LETURMY	Laurence	2 ^{ème} Vice-Présidente	FORTI	Valerio	3 ^{ème} Vice-Président
LHERNOULD	Jean Philippe		GANTSCHNIG	David	
OLLARD	Romain		PIMBERT	Agnès	1 ^{ère} Vice-Présidente
RABREAU	Anne		RAMPARANY	Hobinavalona	
SAVAUX	Éric		REVERCHON BILLOT	Morgane	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Droit et Sciences Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers



Yves JEAN